

AIDE RÉGIONALE

CONTRATS D'APPUI AU PROJET DE FILIÈRES

Transition Écologique

Dans le cadre de ces Contrats d'Appui au Projet de filières (CAP), la région Centre-Val de Loire propose un parcours d'accompagnement permettant aux TPE/PME, de tous les secteurs d'activités, de s'engager dans le développement et le déploiement d'une stratégie de transition écologique.

La région pourra ainsi accorder jusqu'à 200k€ de subvention aux structures accompagnées afin d'établir un diagnostic de leurs impacts et d'engager des investissements favorisant la transition écologique.

- ✓ Sont éligibles toutes les dépenses d'investissements comptablement amortissables relevant d'un plan d'action. L'achat de matériel d'occasion ou reconditionné est éligible.
- ✗ Sont exclus de ce dispositif, les investissements de construction, rénovation, extension de bâtiment ; les travaux d'aménagement ; les acquisitions de terrains ou de bâtiments ; les équipements informatiques ; etc.



OPÉRATEUR



FORME

Subvention



INTENSITÉ

Jusqu'à 30%



DATE LIMITE

31/12/2024

CONTACT

Anne-Sophie JEUSSELIN
Directrice de bureau - Tours

07.77.84.30.66
asjeusselin@abfdecisions.fr